
Nombre de membres

en exercice: 19

Séance du mardi 07 juin 2016

L'an deux mille seize et le sept juin l'assemblée régulièrement convoquée le 30 mai 2016, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIEHL.

Présents : 18

Votants: 19

Sont présents: Emmanuel RIEHL, Véronique VATAUX, Damien KREMPP, Claude SCHLOSSER, Brigitte JENIE, Françoise FOERSTER, Pascale PERNON, Jacques HENRY, Emmanuel LANTZ, André LEDIG, François MOUCHOT, Christiane CHENIN, Malika FUNAZZI, Sylvie ORGEL, Olivier COCHELIN, Adel BELAID, Sonia RING, Armelle DASTILLUNG

Représentés: Jean MATHIEU

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Claude SCHLOSSER

Objet: LISTE ANNUELLE EN VUE DE LA FORMATION DU JURY CRIMINEL - DE 2016 041

Le tirage au sort effectué conformément à l'article 261 du code de procédure pénale a nommé les personnes suivantes :

- M. MARANDE Yves, Edmond, Gérard
- M. BRIOTET Florian, Gérard, Bernard
- M. FUNAZZI Alain

Objet: FRAIS DEPLACEMENT (bibliothèque) - DE 2016 042

Le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 6 novembre 2012 décidant le remboursement des frais de déplacement à Bitche pour le renouvellement des livres de la bibliothèque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide le remboursement des frais de déplacement (2 allers-retours annuels à Bitche) de :

- Mme BIDAUT Martine
- Mme MORGENTHALER Christiane
- Mme ELIARD Christiane
- Mme THEURER Anny.

Objet: RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2015 - DE 2016 043

M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
- décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

Objet: MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE (maison de santé) - DE 2016 044

Le maire rappelle au conseil municipal le projet de création d'une maison de santé et présente le devis de l'entreprise H.F. Consultant, d'un montant de 7 920 € H.T., pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider ce devis.

Objet: CONVENTION PRESTATION REPAS PERISCOLAIRE - DE 2016 045

Le maire présente au conseil municipal la convention de prestation de fourniture de repas pour l'accueil périscolaire d'Abreschviller pour l'année scolaire 2016-2017 de la Fondation Vincent de Paul, pour l'établissement « Maison d'Enfants de Lettenbach ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

Objet: MOTION DE SOUTIEN A LA MATERNITE DE SARREBOURG - DE 2016 046

Le maire propose au conseil municipal d'adopter une motion appelant à la sauvegarde de la maternité du centre hospitalier de Sarrebourg.

Celle-ci fait suite à l'annonce, par l'Agence Régionale de Santé, d'un projet de mutualisation des services hospitaliers de Sarrebourg et Saverne concernant leur maternité respective, conduisant à la fermeture possible de la maternité de Sarrebourg.

Si la volonté de rapprochement des maternités peut trouver certaines justifications, la fermeture de la maternité de Sarrebourg serait lourde de conséquences en terme de principes d'égalité d'accès au soin des territoires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la présente motion de soutien à la maternité du centre hospitalier de Sarrebourg.

Objet: ACHAT TERRAINS - DE 2016 047

Le maire présente au conseil municipal l'offre de cession de terrains appartenant à Mme NIKONOF née MULLER Rose Marie Lucienne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide l'acquisition des terrains section 24, parcelles n° 394 de 0,11 are et n° 396 de 0,41 are, pour l'euro symbolique, soit un montant total de 5 €,
- les frais de notaire seront à la charge de la commune,
- autorise M. Jean MATHIEU à signer tous documents correspondants.

Objet: MISE EN OEUVRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE - DE 2016 048

Le maire présente au conseil municipal le projet de périmètre envisagé concernant la mise en œuvre du schéma départemental de la coopération intercommunale (fusion des communautés de communes des Deux Sarres, de l'Etang du Stock, du Pays des Etangs, Sarrebourg Moselle Sud et de la Vallée de la Bièvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis défavorable au projet présenté.

RIEHL Emmanuel
Maire d'Abreschviller

